

ASSOCIATION DU VIMEU

Association Loi de 1901

Siège social : 12 rue du Bois
80210 CHEPY

SIRET : 326 421 849 00083
APE : 85.59A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



**S.A.S. D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

15, Avenue Paul Claudel - 80480 DURY
Tél. 03 22 53 45 00 - Télécopie 03 22 95 69 43
E-mail : vdb@vdbassociates.fr
web : vdbassociates.fr
Capital social de 250.000 €
R.C.S. Amiens B 581 720 729
N° TVA : FR 85581720729

Aux Membres de L'ASSOCIATION DU VIMEU,

I/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DU VIMEU, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de l'exercice.

II/ FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 – REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III/ OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

IV/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V/ VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés aux Membres.

VI/ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII/ RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DURY, le 13 juillet 2026

VDB ET ASSOCIES
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Représenté par :
Rachid AISSAOUI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Rachid AISSAOUI', is written over a horizontal line. The signature is stylized with loops and a long horizontal stroke extending to the right.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue s'ils reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION DU VIMEU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan

BILAN

ASSOCIATION DU VIMEU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, ...	1 729,20	1 729,20				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes				5,18		4,38
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	108 749,44	92 413,56	16 335,88		11 276,32	
Autres immobilisations corporelles	145 991,96	71 424,89	74 567,07		42 196,00	
Immob. corp. en cours, av. acptes					38 310,69	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				3,49		2,23
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	75,00		75,00		75,00	
Prêts	61 130,00		61 130,00		46 777,00	
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	317 675,60	165 567,65	152 107,95	8,66	138 635,01	6,61
Stocks et en-cours						
Créances				55,02		73,01
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	310 331,45	9 407,28	300 924,17		209 089,36	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	662 450,47		662 450,47		1 317 270,07	
Charges constatées d'avance	2 889,26		2 889,26		5 031,31	
Valeurs mobilières de placement	971,15		971,15	0,06	971,15	0,05
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	636 887,34		636 887,34	36,26	426 469,00	20,33
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	1 613 529,67	9 407,28	1 604 122,39	91,34	1 958 830,89	93,39
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 931 205,27	174 974,93	1 756 230,34	100	2 097 465,90	100

BILAN (SUITE)

ASSOCIATION DU VIMEU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		56,90		46,25
Fonds propres statutaires	999 253,52		970 025,30	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 534,92	-0,20	29 228,22	1,39
Situation nette (sous-total)	995 718,60	56,70	999 253,52	47,64
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	15 191,26	0,86	18 161,12	0,87
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 1 010 909,86	57,56	1 017 414,64	48,51
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)			
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	216 106,00	12,31	211 858,29	10,10
TOTAL DES PROVISIONS	(III) 216 106,00	12,31	211 858,29	10,10
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	101 295,48	5,77	39 857,36	1,90
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	279 512,15	15,92	352 642,34	16,81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3 906,85	0,22	3 168,36	0,15
Produits constatés d'avance	144 500,00	8,23	472 524,91	22,53
TOTAL DES DETTES	(IV) 529 214,48	30,13	868 192,97	41,39
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 1 756 230,34	100	2 097 465,90	100

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION DU VIMEU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	21 389,20	19 256,27	2 132,93	11,08
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	635 222,27	677 655,09	-42 432,82	-6,26
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	2 580 344,11	2 494 221,75	86 122,36	3,45
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels		150,00	-150,00	-100,00
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	983,00	21 943,71	-20 960,71	-95,52
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	15 391,07	401,08	14 989,99	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 253 329,65	3 213 627,90	39 701,75	1,24
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	288 784,89	280 679,97	8 104,92	2,89
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	127 529,03	137 457,41	-9 928,38	-7,22
Salaires	2 385 277,60	2 399 781,65	-14 504,05	-0,60
Cotisations sociales	363 027,63	350 434,60	12 593,03	3,59
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	26 472,89	27 378,36	-905,47	-3,31
Dotations aux provisions	4 247,71	15 018,13	-10 770,42	-71,72
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	59 666,03	14,83	59 651,20	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 255 005,78	3 210 764,95	44 240,83	1,38
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 676,13	2 862,95	-4 539,08	-158,55

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION DU VIMEU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur en %	
Produits financiers				
De participation	2,30	3,13	-0,83	-26,52
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	2,30	3,13	-0,83	-26,52
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	2,30	3,13	-0,83	-26,52
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-1 673,83	2 866,08	-4 539,91	-158,40
Produits exceptionnels (V)		86 428,44	-86 428,44	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)	1 861,09	60 066,30	-58 205,21	-96,90
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-1 861,09	26 362,14	-28 223,23	-107,06
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	3 253 331,95	3 300 059,47	-46 727,52	-1,42
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	3 256 866,87	3 270 831,25	-13 964,38	-0,43
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-3 534,92	29 228,22	-32 763,14	-112,09
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-3 534,92	29 228,22	-32 763,14	-112,09

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION DU VIMEU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe des comptes annuels

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

ASSOCIATION DU VIMEU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'Association du Vimeu a pour vocation d'oeuvrer pour l'insertion socioprofessionnelle d'un public en difficulté et de lutter contre l'exclusion sociale.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

L'association du Vimeu a plusieurs actions :

- Les chantiers d'insertions qui permettent aux salariés éligibles au contrat d'insertion de bénéficier d'un contrat de travail (CDDI) et d'un accompagnement socioprofessionnel.
- Les références RSA, orientés par le département de la Somme. Les bénéficiaires du RSA bénéficient d'un accompagnement dans leur parcours d'insertion & de retour à l'emploi.
- Les références PEC, un contrat unique d'insertion associant formation et accompagnement professionnel.
- Le TUS (Transport d'Utilité Sociale), qui permet d'assurer la mobilité d'un public rencontrant des difficultés pour se déplacer, n'ayant pas de moyens de locomotion, n'ayant pas la possibilité d'emprunter les transports en commun ou rencontrant des difficultés pour y accéder.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Pour pouvoir réaliser l'ensemble de ces actions, l'Association du Vimeu bénéficie de :

- Subventions versées par les Départements de la Somme & de la Seine Maritime, l'Etat, la Région, les communes...
- Sommes reçues en contre-partie de prestations qu'elle réalise.
- de toutes autres ressources autorisées légalement.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 756 230,34 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -3 534,92 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Changement de méthode comptable :

Les méthodes d'évaluation et de présentation ont évolué conformément au nouveau règlement ANC 2022-06. Ce nouveau règlement comptable correspond à un changement de réglementation qui a été traité comme un changement de méthode comptable. Les incidences sur les comptes sont les suivantes :

- Les charges exceptionnelles : le résultat exceptionnel est limité aux produits et aux charges directement liés à un événement majeur et inhabituel. Au 31.12.2024, les charges exceptionnelles, qui sont à compter de l'exercice clos le 31.12.2025 comptabilisées en résultat d'exploitation dans le cadre du nouveau règlement, s'élevaient à 21 416.74 €, tandis que les produits correspondants s'établissaient à 86 428.44 €.

- Les transferts de charges sont désormais comptabilisés en diminution des comptes d'achats. Au 31/12/2024, le montant des transferts de charges s'élevait à 19 581.81 €.

Ce nouveau règlement introduit les modifications suivantes :

- une définition plus restreinte du résultat exceptionnel (il est désormais limité aux charges et produits directement liés à un "événement majeur inhabituel").
- une suppression de la technique des transferts de charges.
- une nouvelle nomenclature du plan comptable.
- une nouvelle présentation des états financiers.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Information sur la méthode de décomposition

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Installations techniques		5-10
Matériels outillages et industriels		3-5
Matériels outillages	3,00	
Matériels de transports		1-10
Matériels de bureaux & informa		1-5
Mobiliers		3-5

Logiciels

1,00

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en capitaux propres.

Deux subventions d'investissement, pour un montant de 10 000 € chacune ont été octroyé respectivement en 2023 & 2024 pour l'acquisition de véhicules. Elles sont amorties sur 5 ans.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

Informations concernant la contrepartie des provisions réglementées inscrite au compte de résultat

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans :

Les charges et produits exceptionnels pour les provisions Provisions indemnités départ à la retraite.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Aucune cotisation n'est comptabilisée sur cet exercice.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Aucune contribution n'est comptabilisée sur cet exercice.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOCIATION DU VIMEU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval. acquisition
Immobilisations incorporelles		
Autres immobilisations incorporelles	1 729,20	
TOTAL	1 729,20	
Immobilisations corporelles		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	100 503,01	16 971,36
Installations générales, agencements et aménagements divers	2 240,12	
Matériel de transport	120 461,04	10 489,99
Matériel de bureau, informatique & mobilier	14 749,81	
Immobilisations corporelles en cours	38 310,69	
TOTAL	276 264,67	27 461,35
Immobilisations financières		
Autres titres immobilisés	75,00	
Prêts et autres immobilisations financières	46 777,00	14 353,00
TOTAL	46 852,00	14 353,00
TOTAL GENERAL	324 845,87	41 814,35

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOCIATION DU VIMEU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 729,20	
TOTAL			1 729,20	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		8 724,93	108 749,44	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			2 240,12	
Matériel de transport			130 951,03	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		1 949,00	12 800,81	
Immobilisations corporelles en cours		38 310,69		
TOTAL		48 984,62	254 741,40	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			75,00	
Prêts et autres immobilisations financières			61 130,00	
TOTAL			61 205,00	
TOTAL GENERAL		48 984,62	317 675,60	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOCIATION DU VIMEU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			1 729,20			1 729,20
TOTAL			1 729,20			1 729,20
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			89 226,69	11 911,80	8 724,93	92 413,56
Inst. générales, agencés divers			1 180,50	311,91		1 492,41
Matériel de transport			41 792,68	15 431,85		57 224,53
Matériel de bureau, informatique			13 971,10	685,85	1 949,00	12 707,95
Emballages récupérables et divers			38 310,69		38 310,69	
TOTAL			184 481,66	28 341,41	48 984,62	163 838,45
TOTAL GENERAL			186 210,86	28 341,41	48 984,62	165 567,65

ETAT DES CRÉANCES

ASSOCIATION DU VIMEU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts (1) (2)	61 130,00		61 130,00
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	9 407,28	9 407,28	
Autres créances clients	300 924,17	300 924,17	
Personnel et comptes rattachés	2 052,59	2 052,59	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 477,69	5 477,69	
Divers	494 367,38	494 367,38	
Débiteurs divers	160 552,81	160 552,81	
Charges constatées d'avance	2 889,26	2 889,26	
TOTAL	1 036 801,18	975 671,18	61 130,00

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSOCIATION DU VIMEU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	2 889,26
TOTAL	2 889,26

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	13 567,96
Autres créances	494 529,94
TOTAL	508 097,90

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ASSOCIATION DU VIMEU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	970 025,30		29 228,22		999 253,52
Excédent ou déficit de l'exercice	29 228,22		-3 534,92	29 228,22	-3 534,92
Subventions d'investissement	18 161,12			2 969,86	15 191,26
TOTAL	1 017 414,64		54 921,52	61 426,30	1 010 909,86

ETAT DES PROVISIONS

ASSOCIATION DU VIMEU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Autres provisions réglementées	211 858,29	4 247,71		216 106,00
TOTAL	211 858,29	4 247,71		216 106,00
Provisions pour risques et charges				
Prov. pour chges sociales, fisc. / congés à payer	165 719,56	143 520,51	165 719,56	143 520,51
TOTAL	165 719,56	143 520,51	165 719,56	143 520,51
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes clients	10 390,28		983,00	9 407,28
TOTAL	10 390,28		983,00	9 407,28
TOTAL GÉNÉRAL	387 968,13	147 768,22	166 702,56	369 033,79

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOCIATION DU VIMEU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	101 295,48	101 295,48		
Personnel et comptes rattachés	140 776,37	140 776,37		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	137 928,78	137 928,78		
Produits constatés d'avance	144 500,00	144 500,00		
TOTAL	524 500,63	524 500,63		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASSOCIATION DU VIMEU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	144 500,00
TOTAL	144 500,00

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 616,07
Dettes fiscales et sociales	143 520,51
TOTAL	191 136,58

ENGAGEMENTS

ASSOCIATION DU VIMEU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Au titre de l'exercice clos au 31.12.2025, L'indemnité de départ à la retraite s'élève à 216 600 €, la provision a été dotée de 4 247.71 €.

Les méthodes de calcul sont les suivantes:

- Condition: Mise à la retraite
- Age estimé de la retraite: 64 ans
- Méthode de calcul: droits accumulés avec projection salariale (progression: 1 %)
- Rotation: lente
- Taux d'actualisation retenu: 0.87%
- Convention collective n°3249 : organismes de formations.

Le montant de l'engagement retraite est indiqué charges comprises. Un taux moyen de 40 % a été appliqué.

ORIGINE DES RESSOURCES

ASSOCIATION DU VIMEU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Concours publics	Subventions	Contributions financières
Communes		1 960,00	
FSE		77 935,00	
DEPARTEMENT		523 034,00	
ASP		1 974 445,00	
TOTAL		2 577 374,00	

VENTILATION DES RESSOURCES

ASSOCIATION DU VIMEU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

VENTILATION DES RESSOURCES PAR CATÉGORIES D'ACTIVITÉS

	Montant N	Montant N-1
Prestations	635 222,27	677 655,09
Ventes (cheaperie)	21 389,20	19 256,27
Subventions	2 577 374,25	2 494 221,75
TOTAL	3 233 985,72	3 191 133,11
Cette information est-elle complète ?	Oui	

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOCIATION DU VIMEU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il a été constaté lors de l'Assemblée Générale de l'exercice clos le 31.12.2024 qui s'est tenue le 17 décembre 2025 de l'obligation de procéder au renouvellement du Commissaire aux Comptes. Il a été décidé de nommer à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 le Cabinet VDB associés.

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Cabinet VDB Associés	13 000,00	
SARL Jean-Pierre QUEMOUN		13 974,00
TOTAL	13 000,00	13 974,00

LES EFFECTIFS

ASSOCIATION DU VIMEU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Employés et techniciens	22,00	23,00
Ouvriers	97,00	111,00
PERSONNEL SALARIÉ	120,00	135,00